tement dans les procédés ordinaires de pansement, mais enfin les points de suture, les bandelettes apportent toujours une certaine résistance à l'action des extenseurs.

Nous ne critiquons pas le procédé général de M. Sédillot relatif aux amputations. Nous admettons que quand on peut faire l'opération de manière que le lambeau s'applique de lui-même, il faut le faire; mais nous croyons qu'il faut, ce résultat obtenu, s'opposer à la rétraction des tissus, rétraction dont on ne peut calculer à l'avance l'étendue. D'un autre côté, l'absence de tout pansement expose la plaie au contact de l'air; certes, si cet agent n'est pas aussi nuisible qu'on l'a prétendu, il n'est pas complétement innocent. Enfin, les draps, les couvertures, le cerceau qui sert à les soutenir, etc., peuvent froisser la plaie, car le malade, dans son sommeil, pourra remuer son moignon, déplacer le lambeau. Ces accidents seraient encore plus à craindre s'il survenait de l'agitation, du délire; on devra prendre alors de grandes précautions qui souvent seront inefficaces et qui deviennent inutiles à l'aide d'un pansement.

En résumé, nous reconnaissons que dans les principes posés par M. Sédillot il y a beaucoup à prendre, mais que ces principes ne doivent pas être posés d'une manière aussi absolue; que le renouvellement des pansements pourra empêcher la stagnation du pus, qu'une compression méthodique empêchera la rétraction des tissus sans les étrangler, et que les bandelettes et les sutures qui maintiennent les parties molles en place pourront être enlevées par un chirurgien attentif avant qu'une rougeur érysipélateuse ou des phlyctènes soient venues ajouter une complication fâcheuse à l'amputation.

DEUXIÈME PARTIE.

DES OPÉRATIONS DE PETITE CHIRURGIE.

CHAPITRE PREMIER.

Rubéfaction.

La *rubéfaction* est cette coloration rouge et douloureuse de la peau, avec un léger gonflement, qui disparaît dès que la stimulation qui l'a produite cesse d'agir.

Lorsque les causes stimulantes sont énergiques ou qu'elles se prolongent pendant un certain temps, il se forme sous la peau des phlyctènes plus ou moins larges, remplies de sérosité : il y a *vésication*.

On conçoit parfaitement que la plupart des moyens qui doivent produire la vésication peuvent déterminer la rubéfaction; mais il en est quelques uns qui sont exclusivement employés pour rubéfier la peau : ce sont les sinapismes. Les frictions peuvent aussi déterminer la rubéfaction; trop longtemps prolongées, elles feront saigner la peau, déchireront l'épiderme, mais jamais elles ne détermineront la vésication.

Nous allons examiner successivement ces deux moyens de produire la rubéfaction, laissant de côté le *massage*, qui n'est presque point employé, et qui ne me paraît d'une utilité réelle que dans les fausses ankyloses, pour rendre quelques mouvements aux articulations.

Toutefois nous devons avouer que le massage rend quelquefois des services entre les mains des rebouteurs pour certains cas d'entorses. A la vérité, ces manœuvres peuvent souvent causer des accidents; mais il paraît certain, au dire de médecins dignes de foi, qu'ils ont quelquefois obtenu des succès remarquables. M. Bonnet, qui a employé le massage dans des cas d'entorse, en a obtenu de bons effets.

Comment agissent ces manœuvres? Est-ce en favorisant le dégagement des liquides accumulés? est-ce en émoussant la douleur et la sensibilité? comme le pense M. Brulet, médecin distingué de Dijon, qui a publié dans la *Revue médicale* de cette ville plusieurs faits de ce genre dont il a été témoin. Ou bien ne

serait-ce pas plutôt parce que, dans ces cas exceptionnels, quelques parties ligamenteuses ou synoviales déplacées et interposées entre les surfaces articulaires, quelques tendons sortis de leurs rainures osseuses, auraient été remis en place par des frictions exagérées et prolongées? Quoi qu'il en soit, ces faits méritent toute l'attention des médecins; il ne faudrait pas repousser un moyen utile, systématiquement et uniquement parce qu'il aurait été découvert et employé par des hommes étrangers à l'art de guérir (1).

§ 1. — Frictions.

Les frictions sont assez rarement employées, cependant on les met quelquefois en usage pour assouplir les articulations, pour rendre aux muscles une partie de leur action, ou bien pour rappeler la chaleur à la surface de la peau. On se sert pour cela de brosses plus ou moins rudes, de laine, d'un linge sec et un peu dur, et on les promène rapidement sur la surface de la peau; mais il faut avoir soin de ne pas déchirer l'épiderme.

Les frictions avec des linges imbibés de liquides irritants sont plus fréquemment employées; mais quand on veut produire la rubéfaction, c'est surtout aux sinapismes qu'on a recours.

§ 2. — Du sinapisme.

On donne le nom de *sinapisme* à une espèce de pâte dont la base est la farine de moutarde, supportée sur un linge, appliquée à nu sur la peau.

La farine de moutarde doit sa propriété irritante à une huile volatile qui se trouve dans les semences du *sinapis nigra*. Cette huile se dégage lorsqu'elle est en contact avec un liquide. Mais tous les liquides n'ont pas au même degré la propriété de faire dégager cette huile volatile : aussi est-il important, pour que le sinapisme agisse rapidement, de choisir le liquide qui isolera plus rapidement le principe actif de la farine de moutarde.

L'eau froide est préférable. M. le professeur Trousseau a démontré que l'eau à la température de 75 degrés coagulait l'albumine qui forme une des parties constituantes de l'huile essentielle de la moutarde; que les acides concentrés et les alcalis caustiques jouissaient des mêmes propriétés; que l'eau moins chaude empêchait le dégagement de l'huile volatile; que le sinapisme n'agissait que quand cette eau était refroidie. Il a encore démontré que le vinaigre dont on se servait autrefois comme véhicule, quand on faisait des sinapismes, altérait aussi l'huile volatile; et qu'ainsi préparé, le sinapisme agissait bien plus lentement que lorsqu'il était préparé avec de l'eau froide. On doit donc, pour faire un sinapisme, prendre de la farine de moutarde pure; toute substance autre que la farine de moutarde gênerait l'action du sinapisme; la mêler avec de l'eau froide ou de l'eau dont la température ne serait pas au-dessus de 50 degrés, de manière à en faire une pâte assez consistante que l'on étend sur un linge comme la pâte destinée à un cataplasme; on replie les bords du linge sur tous les côtés, afin d'empêcher la pâte de s'étendre au delà du point sur lequel on veut agir, puis on l'applique sur la peau.

(1) Nélaton, *Éléments de pathologie chirurgicale*, t. II, p. 153.

Quelquefois, on ajoute aux sinapismes des corps qui, par leur âcreté, puissent augmenter leur énergie, comme le poivre, l'ail, la poudre ou la teinture alcoolique de cantharides. Le poivre pulvérisé et la poudre de cantharides sont étendus à la surface du cataplasme; l'ail doit être réduit en pulpe à froid et mêlé à la substance même de ce dernier; enfin on mêle la cantharide à la masse, ou mieux encore, on se borne à la mélanger avec la couche superficielle. On peut encore accroître la force active des sinapismes en les préparant avec la farine dont on a préalablement extrait l'huile fixe douce par expression. Si, au contraire, on veut donner au médicament une moindre énergie, on y parvient en mêlant la farine de moutarde avec des quantités plus ou moins fortes de farine de graine de lin, ou bien on se contente de saupoudrer de farine de moutarde un cataplasme de farine de graine de lin (1).

On peut appliquer le sinapisme sur toutes les parties du corps, selon le but que l'on veut atteindre; la face est presque la seule partie sur laquelle on n'applique pas de sinapisme.

La durée du temps pendant lequel le sinapisme doit rester appliqué est très importante à déterminer; car, enlevé trop tôt, il ne produirait presque rien; laissé trop lontemps, il pourrait amener la vésication. Il faut en général laisser le sinapisme d'un quart d'heure à une demi-heure, suivant le degré d'irritation qu'on veut produire, suivant le degré de sensibilité des individus. D'ailleurs on est averti le plus souvent par les malades, qui se plaignent de douleurs très vives aux points où le sinapisme est appliqué. Chez les individus qui ont perdu connaissance, il faut surveiller ce topique avec soin; car non seulement les malades

(1) Soubeiran, *Nouveau traité de pharmacie*, t. I, p. 427.

ne sentent point son action, mais encore le sinapisme paraît ne pas avoir agi sensiblement, et ce n'est qu'au bout de quelques jours, lorsque la sensibilité est revenue, que la rougeur, et même la vésication et les escarres se manifestent. Cependant, dans ces circonstances, le plus souvent le sinapisme agit sur la peau sans qu'il y ait aucune sensation pour le malade : tel est le cas d'un malade paraplégique que nous avons observé à l'hôpital de la Pitié, et sur la jambe duquel un sinapisme avait déterminé une large escarre.

MM. Blanc et Trousseau pensent « que jamais on ne doit laisser un sinapisme préparé à l'eau, appliqué plus d'une heure, et que, dans le cas même où le malade ne se plaint pas, il faut l'enlever au bout de ce temps, si toutefois la sensibilité est éteinte ou émoussée (1). »

Cette règle est sujette à de nombreuses exceptions. Voici l'opinion de M. L. Deslandes : « En général, dit-il, plus la peau est fine, délicate, vivante, plus la sinapisation est facile. Ainsi, l'effet des sinapismes est, toutes choses égales d'ailleurs, plus rapide, plus intense, chez les enfants que chez les vieillards, chez les femmes que chez les hommes, sur des membres pleins de vie que lorsqu'ils sont insensibles et glacés, sur les parties fines de la peau que sur celles dont l'épiderme est épais, calleux. Cependant, et malgré ces données, on ne peut prévoir que très imparfaitement l'effet qu'aura un sinapisme. Il ne faudra qu'un quart d'heure chez un sujet pour que la rubéfaction ait lieu, tandis qu'il faudra deux, trois et même six fois plus de temps chez un autre sujet qui cependant paraît être dans des conditions analogues. On ne peut donc prescrire d'une manière absolue le temps que doit durer l'application d'un sinapisme. A quoi donc reconnaître qu'il faut la faire cesser? Ce n'est pas à la rougeur de la peau, car, le plus souvent, ce n'est que postérieurement à l'enlèvement du cataplasme que la rubéfaction se montre. Ce ne peut donc être qu'à la douleur, à l'irritation locale qu'il cause; aussi ai-je l'habitude de dire : « Vous retirerez les sinapismes quand le malade les aura suffisamment sentis. » Cependant, j'en conviens, cette indication est extrêmement vague : le sinapisme, suivant la manière de sentir du malade et celle de juger des assistants, sera retiré ou trop tôt ou trop tard, et l'on sera exposé à voir l'effet aller au delà ou rester en deçà de celui qu'on voulait obtenir. Mais les inconvénients sont plus à craindre encore lorsqu'on prescrit d'une manière absolue la durée de l'application.

(1) *Archives générales de médecine*, t. XXIV, p. 74.

Mieux vaut donc encore s'en rapporter à la sensation du malade pour la limiter (1). »

Lorsqu'on a retiré le sinapisme, il faut laver la place avec de l'eau tiède, et seulement l'essuyer avec un linge sec; si l'irritation était trop vive, on pourrait couvrir la partie malade d'un linge enduit de cérat.

Il arrive quelquefois que les douleurs sont extrêmement opiniâtres; on a conseillé pour les calmer l'éther sulfurique, versé goutte à goutte sur le point douloureux; on a recommandé encore des onctions avec un mélange à parties égales d'eau de chaux, et d'huile d'amandes douces; ou avec un mélange composé d'onguent populéum, 30 grammes, et 6 décigrammes d'extrait de belladone, de stramoine et de jusquiame. Enfin, on peut appliquer un cataplasme de farine de graine de lin, préparé avec une décoction de 8 grammes de feuilles de belladone, de jusquiame et de stramoine, par litre d'eau.

Lorsqu'on ne veut produire qu'une rubéfaction très légère, on se contente d'appliquer des cataplasmes saupoudrés de farine de moutarde. On peut laisser ces cataplasmes sinapisés beaucoup plus longtemps que les sinapismes; il faut néanmoins les surveiller. Si l'on voulait que l'action du sinapisme fût plus lente, on pourrait le préparer avec du vinaigre.

Si l'on veut déterminer une irritation prolongée, on promène des sinapismes; c'est principalement aux membres inférieurs que l'on détermine cette action. Lorsque l'on veut user de cette médication, il ne faut laisser les sinapismes appliqués que pendant dix ou quinze minutes au plus. Cet espace de temps est nécessaire pour produire une rubéfaction légère et suffisante, car une rabéfaction trop violente et en même temps trop étendue pourrait causer des accidents.

Lorsqu'on veut, au contraire, obtenir une action très énergique et très rapide, on peut remplacer le sinapisme par la solution révulsive de moutarde, de M. Fauré de Bordeaux. Elle consiste en un mélange de 12 parties en poids d'huile volatile de moutarde, et de 250 parties d'alcool à 25 degrés. On applique cette liqueur avec un morceau de flanelle fine ou de linge fin, que l'on peut humecter à plusieurs reprises. Après deux ou trois minutes l'effet est produit. Cette liqueur excite sur la peau une vive irritation; toutefois en réglant convenablement l'application de ce moyen, on peut à volonté obtenir la rubéfaction simple de la

(1) *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique* en 15 vol., t. XIV, p. 626.

peau, ou le soulèvement de l'épiderme et la formation d'une ampoule.

Beaucoup d'autres substances irritantes peuvent être employées comme rubéfiants, l'ail pilé, la poix de Bourgogne, la pommade d'Autenrieth, l'huile de croton, par exemple; mais la farine de moutarde est d'un emploi beaucoup plus facile.

Les bains de pieds, les manuluves, soit sinapisés, soit dans l'eau chargée de potasse, de soude, d'ammoniaque, d'acides minéraux, peuvent encore servir comme rubéfiants; mais il en a déjà été question.

L'eau chaude appliquée pendant un temps assez court, le feu à distance, peuvent encore déterminer la rubéfaction. Mais ces moyens sont peu employés; il en sera question, du reste, en parlant de la cautérisation.

Les sinapismes sont conseillés dans le cas où l'on veut établir une excitation générale; mais le plus ordinairement c'est comme moyen révulsif ou dérivatif qu'on s'en sert. Le premier mode d'agir leur est commun avec tous les topiques excitants; le second offre quelque chose qui leur est propre : effectivement, les sinapismes se prescrivent surtout dans les cas où les maladies sont mobiles de leur nature, comme le rhumatisme et la goutte; leur prescription dans les affections du poumon, du cœur, de l'estomac, est, pour ainsi dire, populaire et domestique. On emploie aussi les sinapismes contre les éruptions cutanées *rentrées*, comme on le dit généralement. On les emploie dans les affections cérébrales.

C'est un moyen d'essai plus doux que le vésicatoire, et auquel les malades ne répugnent pas comme à celui-ci. On ne se sert même quelquefois que de cataplasmes de graine de farine de lin saupoudrés de farine de moutarde, pour ne produire qu'une légère *sinapisation*. On prescrit cette modification du sinapisme pour provoquer la sueur aux extrémités, en les enveloppant chacune d'une sorte de chausson semblable, dans les cas de douleurs vagues, de congestions vers la tête ou la poitrine, etc.; pour provoquer les règles, etc. Dans des cas semblables, nous avons prescrit avec avantage des cataplasmes de farine de lin, très chauds et dont le véhicule était l'eau salée, ou le vinaigre. Suivant M. Trélat, on peut aussi guérir la colique métallique en appliquant des sinapismes sur les membres (1).

Les rubéfiants agissent comme révulsifs. Quel que soit le rubéfiant dont on se sert, son action est toujours la même. Ils ont sur les autres dérivatifs un avantage très grand : d'abord on peut

(1) Mérat et Delens, *Dictionnaire de thérapeutique*, t. VI, p. 359.

les faire agir sur une très large surface sans qu'il en résulte de l'inconvénient pour le malade, à moins que l'on n'emploie un agent trop énergique qui cause une très vive douleur à un malade déjà en proie à une fièvre intense; ensuite on peut faire durer leur action aussi longtemps qu'on le désire, en les promenant sur les téguments, ainsi que nous l'avons exposé en décrivant les sinapismes.

L'*urtication* a la plus grande analogie avec la rubéfaction; mais l'action des piqûres d'orties cause une douleur beaucoup plus pénible que celle des rubéfiants ordinaires. On la détermine en flagellant une partie du corps avec des orties brûlantes (*urtica urens*). Ce remède est peu commode pour celui qui l'applique; il ne peut pas toujours être mis en usage; il est excessivement douloureux, et les résultats qu'on en obtient sont loin d'en compenser les inconvénients.

CHAPITRE II.

Vésication.

La *vésication* est une irritation de la peau dans laquelle on fait naître sous l'épiderme des ampoules remplies de sérosité.

Nous avons vu que les agents qui rubéfiaient la peau pouvaient déterminer la vésication lorsque leur action était prolongée; mais de même qu'il est des moyens particuliers pour la rubéfaction, de même il y en a d'autres exclusivement destinés à la vésication.

La plupart des plantes âcres sont vésicantes, comme presque toutes les renonculacées, la renoncule âcre, la renoncule scélérate, la clématite, presque toutes les euphorbiacées, les tithymales, l'épurge, etc.; mais les vésicants dont on fait de nos jours un plus fréquent usage sont l'ammoniaque, l'eau bouillante, la cantharide.

L'*ammoniaque*, lorsqu'elle est pure, produit très rapidement la vésication. Pour s'en servir, il suffit d'imbiber de ce liquide concentré une compresse pliée en plusieurs doubles, d'appliquer le linge sur la peau, et l'effet est presque instantané; elle est fort peu employée, à moins qu'il ne soit très urgent d'agir rapidement ou qu'on ne possède pas de moyens meilleurs.

Mélangée avec l'axonge, elle forme la *pommade de Gondret;* elle est alors d'un usage plus fréquent. Lorsqu'au moyen de cette pommade on veut produire la vésication, on étale sur un linge

une couche épaisse de 2 millimètres environ, de la grandeur qu'on veut donner au vésicatoire, et l'on a soin, au moyen d'une bandelette de diachylon, de circonscrire la peau tout autour du lieu d'élection. Sans cette précaution, la pommade pourrait fondre et déterminerait une irritation au delà du point où l'on veut la produire. Cela fait, on laisse la pommade en contact avec la peau, pendant quelques minutes, jusqu'à ce que le malade se plaigne de vives douleurs, puis on l'enlève en retirant le linge. S'il en restait quelque peu, on la laverait avec un peu d'eau tiède. La pommade de Gondret ne détermine pas toujours la vésication, souvent il n'y a qu'une très forte rougeur avec quelques petites phlyctènes insuffisantes pour établir un vésicatoire permanent; car, à cause de la volatilité de l'ammoniaque, cette pommade s'altère très vite, et quel que soit le temps pendant lequel on la laisse appliquée, elle ne produit qu'une irritation insuffisante, surtout lorsqu'elle est préparée depuis longtemps.

Lorsque cette pommade est fraîche, il ne faut pas la laisser appliquée pendant plus d'un quart d'heure, car elle pourrait déterminer la cautérisation : aussi le chirurgien ne doit-il jamais abandonner un malade auquel il applique un vésicatoire de cette nature, car il pourrait en résulter des accidents. En soulevant le coin de la compresse, il est facile de s'assurer de l'effet qu'a pu produire la pommade ; et lorsque la vésication est assez considérable, il faut enlever l'appareil.

La pommade de Gondret est employée encore pour déterminer de la rougeur sans vésication ; dans ce cas, on en frotte matin et soir avec le doigt la partie que l'on veut irriter jusqu'à ce que la peau devienne rouge.

La *chaleur* produit aussi très rapidement des vésicatoires ; mais il est très difficile d'en mesurer les effets. On l'emploie de diverses manières : tantôt on trempe un linge dans l'eau bouillante, et on l'applique sur la peau pendant quelques secondes. Mais si par ce procédé on peut avoir très vite un vésicatoire, il peut arriver que l'on produise des escarres. On peut encore appliquer un cautère nummulaire, chauffé au rouge brun, sur un linge mouillé plié en quatre doubles, et placé sur la partie que l'on veut irriter. Ce moyen n'est pas plus sûr que le précédent. La vésication au moyen d'un *marteau* trempé dans l'eau bouillante, et appliqué ainsi sur la peau, est un moyen plus sûr ; il est plus commode ; il ne faut le laisser appliqué que pendant un temps très court. Nous y reviendrons, du reste, en décrivant la cautérisation.

Plusieurs insectes de la famille des coléoptères ont la propriété d'être vésicants ; ce sont : la cantharide (*meloe vesicatoria*), le *mylabris variabilis*, la *coccinella quinquepunctata*. Mais la première, la cantharide, est beaucoup plus active que les autres, et il est beaucoup plus facile de s'en procurer. La cantharide doit sa propriété à un principe immédiat, la *cantharidine*.

Diverses préparations, ayant pour base la cantharide, sont employées pour faire un vésicatoire, ce sont :

1° La *cantharidine*, qui, appliquée sur la peau au moyen d'un papier ou d'un linge huilé, produit d'une manière très rapide et très sûre la vésication.

2° On emploie un *papier vésicant* dont il suffit de tailler un morceau de la grandeur que l'on veut donner au vésicatoire.

3° Mais le moyen le plus sûr et le plus communément employé est celui-ci : on taille un morceau de peau fine, de diachylon, ou même de linge un peu plus grand que le vésicatoire que l'on veut établir, sur lequel on étale l'emplâtre épispastique, ou bien même du levain, du diachylon gommé, etc., ou tout autre emplâtre qui puisse recevoir les cantharides à sa surface, et dans lequel une certaine quantité de substance vésicante puisse s'incorporer par la pression ; on a soin de laisser tout autour un espace de 4 à 5 millimètres. On saupoudre cet emplâtre de cantharides finement pulvérisées et l'on exerce une légère pression sur tous les points de la surface, afin que la couche de cantharides fasse corps commun avec l'emplâtre. On borde l'emplâtre tout entier avec du diachylon gommé, afin de le faire adhérer à la peau. Puis, la peau étant convenablement nettoyée, rasée, frottée avec du vinaigre, si l'on veut obtenir une action plus prompte, on y applique l'emplâtre, que l'on fixe soit avec une compresse et des bandelettes de diachylon, soit au moyen d'un bandage contentif approprié.

Outre son action vésicante, la cantharide possède la propriété d'agir d'une manière spéciale sur les organes génitaux urinaires : aussi faut-il faire attention, lorsque l'on fait usage de cet insecte, de s'assurer s'il n'existe pas déjà une irritation de la vessie ; il faut aussi remarquer qu'il y a quelques personnes dont l'irritabilité de cet organe est tellement grande, que l'application de la cantharide sur la peau est pour ainsi dire impossible : ainsi M. Gerdy rapporte qu'une jeune fille de vingt ans rendit avec ses urines des flocons de fausses membranes, dix heures après l'application d'un vésicatoire. MM. Mérat et Delens (1) disent que les accidents sont d'autant plus fréquents que la poudre employée contient ces insectes plus en nature et plus grossièrement pulvérisés. Ces accidents sont toutefois assez rares ; mais chez

(1) *Dictionnaire de thérapeutique*, t. II, p. 309.

les personnes nerveuses prédisposées aux irritations de la vessie, il faut prendre de grandes précautions : ainsi on saupoudre de camphre la surface du vésicatoire qui doit être en contact avec la peau. La propriété sédative du camphre empêche souvent l'action des cantharides sur les organes génitaux urinaires; mais cette précaution est quelquefois insuffisante : ainsi j'ai observé à l'hôpital de la Charité un malade affecté d'épanchement pleurétique, et chez lequel l'application d'un vésicatoire déterminait une irritation de la vessie assez grande pour que l'on ait été obligé d'abandonner la vésication par les cantharides.

Les accidents dont nous venons de parler sont beaucoup moins à redouter lorsque la cantharide n'est pas appliquée directement sur la peau : aussi l'emploi d'un vésicatoire anglais, celui dans lequel on aurait incorporé la cantharide avec l'emplâtre, pourrait-il quelquefois prévenir l'irritation des voies urinaires. On a aussi proposé de couvrir les cantharides d'une couche de cérat, ou bien d'interposer entre la surface du vésicatoire et la peau une feuille de papier huilé. En effet, les corps gras, ainsi que l'a démontré M. Robiquet, sont d'excellents dissolvants de la cantharide. Cette propriété a conduit M. Bretonneau à employer des vésicatoires légèrement humectés d'huile : il a remarqué que l'action du vésicatoire était plus prompte, plus énergique et qu'elle n'était pas même sensiblement diminuée par l'interposition entre le vésicatoire et la peau d'une feuille de papier joseph qui se laisse facilement pénétrer par le principe vésicant dissous dans l'huile. Ce mode d'application offre plusieurs avantages que nous nous empressons de signaler. L'épiderme n'est en contact ni avec la poudre de cantharide, ni avec la matière emplastique, qui alors n'adhère point à l'emplâtre lorsqu'on enlève le vésicatoire. On évite donc, par ce procédé, la déchirure de l'épiderme que l'on voudrait quelquefois conserver quand on applique, par exemple, un vésicatoire volant; d'un autre côté, on n'a pas à craindre l'action prolongée de parcelles de cantharide qu'il est toujours très difficile d'enlever. Il faut faire attention à n'employer qu'une très légère quantité d'huile, car celle-ci employée en trop grande abondance pourrait couler sur la peau et déterminer une vésication plus étendue qu'on ne le désire; on peut, quand on craint des accidents du côté des voies urinaires, se servir d'huile camphrée au lieu d'huile ordinaire.

D'après M. Hisch, pharmacien à Saint-Pétersbourg, le collodion combiné avec la cantharidine peut remplacer avec avantages les emplâtres et les pommades épispatiques ordinaires. On l'applique sur la peau, préalablement enduite de cérat ou d'axonge, à l'aide de pinceaux imbibés de liqueur cantharidale, liqueur ou collodion préparé ainsi qu'il suit. Par la méthode de déplacement on épuise une quantité voulue, 500 grammes, par exemple, de poudre grossière de cantharide par 500 grammes d'éther sulfurique et 90 grammes d'éther acétique; puis dans 60 grammes de ce soluté de cantharide on dissout 12 décigrammes 50 centigrammes de poudre de coton. Le collodion cantharidal se conserve très facilement et très longtemps, sans altération, dans un flacon hermétiquement fermé (1).

Enfin on peut encore obtenir la vésication en mettant en contact avec la peau de l'écorce de garou (*daphne gnidium*), après l'avoir fait macérer dans du vinaigre.

Tels sont les agents employés pour déterminer la vésication.

CHAPITRE III.

Vésicatoires.

Les vésicatoires sont *volants* ou *permanents*.

Le *vésicatoire volant* est celui qui est appliqué dans le but, soit d'irriter la peau, soit de déterminer une évacuation plus ou moins grande de sérosité, comme le fait remarquer M. le professeur Velpeau. Dans tous les cas, le vésicatoire volant ne doit point suppurer, ou du moins aussitôt que la vésication est produite, on doit favoriser la cicatrisation de la plaie.

Le *vésicatoire permanent*, au contraire, doit déterminer une irritation continue; il doit suppurer pendant un temps plus ou moins long.

§ 1. — Vésicatoires volants.

Certains praticiens ont appelé *vésicatoire volant* celui que l'on ne laisse pas assez longtemps en contact avec la peau pour déterminer des phlyctènes; d'autres, et c'est leur opinion qui me paraît préférable, ont appelé *vésicatoire volant* celui qui ne doit pas suppurer.

Quand on pose un emplâtre vésicant pour obtenir un vésicatoire volant, on le laisse, en général, moins longtemps appliqué sur la peau que quand on veut faire un vésicatoire permanent. Cependant il n'y a pas grand inconvénient à le laisser pendant

(1) Supplément au *Dictionnaire des dictionnaires*, p. 155.